

Veillez compléter les informations ci-dessous pour vous inscrire au programme incitatif Partners 2010 de Pentair Water.
(La signature de ce formulaire d'inscription autorisera Pentair à recevoir les cartes de programme pour vos produits achetés.)

VEUILLEZ ÉCRIRE EN MAJUSCULES

Nom de la société _____

Nom de la personne _____ Titre _____

Nom de la personne _____ Titre _____

Nom de la personne _____ Titre _____

Adresse principale _____

Ville _____ Code postal _____ Pays _____

Adresse de livraison _____

Ville _____ Code postal _____ Pays _____

Téléphone _____ Fax _____ Numéro portable / mobile _____

Adresse électronique _____ Site Web de la société _____

Activité principale : Constructeur Détaillant Société de service/d'entretien Autre _____

Type d'activité : Individuel /à mon compte Société (Veillez spécifier) _____ Autre _____

J'ACHÈTE MES ÉQUIPEMENTS ÉLIGIBLES PENTAIR/STA-RITE CHEZ :

	Pays	N ° de Compte (à compléter par Pentair)
Nom du distributeur _____	_____	_____
Nom du distributeur _____	_____	_____
Nom du distributeur _____	_____	_____

CONSULTATION DE VOTRE COMPTE RÉCOMPENSES : Nous vous enverrons des informations concernant l'accès à votre compte sur www.pentairpartners.eu. Vous pouvez consulter votre compte à tout moment sur cet site Web sécurisé.

DATES DU PROGRAMME : Les produits éligibles achetés entre le 1er octobre 2009 et le 30 septembre 2010 sont éligibles au programme incitatif Partners. Vos récompenses doivent être accumulées d'ici le 30 septembre 2010 afin de vous qualifier pour un voyage. Toutes les récompenses expireront à minuit le 15 décembre 2010 et ne pourront pas être créditées sur le compte l'année suivante.

PARTICIPANTS ÉLIGIBLES : Le programme incitatif Partners de Pentair est proposé uniquement aux négociants (constructeurs, détaillants et sociétés de service) dans l'industrie de la piscine : (1) qui sont basés et qui revendent dans un des pays figurant dans la liste des pays éligibles, et (2) qui achètent les produits éligibles chez un distributeur de matériel de piscine autorisé basé dans les pays éligibles à des prix couramment pratiqués par les négociants.

Vous trouverez au verso le règlement officiel du programme ainsi que les pays éligibles. Veuillez consulter les formulaires séparés relatifs aux « produits éligibles » pour connaître la liste complète des produits éligibles. Pentair se réserve le droit de mettre fin à tout programme ou réservation de voyage effectuée pour participer au programme incitatif Partners de Pentair Water, quelle que soit la raison et ce, sans préavis. J'ai lu et accepte de me conformer aux règles et aux règlements du programme incitatif Partners.

Signature du nouveau membre _____

Date _____

Approuvé par le responsable de zone de vente Pentair _____

Date _____

Company Stamp

ENVOYEZ UN COURRIER ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE : pip.poolemea@pentair.com
ENVOYEZ UN FAX AU : 0032 14 25 99 04 / À L'ATTENTION DE : PROGRAMME INCITATIF PARTNERS.
SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT CE PROGRAMME, VEUILLEZ APPELER L'ÉQUIPE RESPONSABLE DU PROGRAMME AU 0032 14 25 99 02.

RÈGLEMENT DU PROGRAMME

Dates d'éligibilité du programme : Les produits éligibles achetés entre le 1er octobre 2009 et le 30 septembre 2010 sont éligibles au programme incitatif Partners.

Participants éligibles : Le programme incitatif Partners de Pentair est proposé uniquement aux négociants (constructeurs, détaillants et sociétés de service) ayant un rôle actif dans l'industrie de la piscine : (1) qui sont basés et qui revendent dans un des pays figurant dans la liste des pays éligibles, et (2) qui achètent les produits éligibles chez un distributeur de matériel de piscine autorisé Pentair basé dans les pays éligibles à des prix couramment pratiqués par les négociants.

Pays éligibles : Le programme incitatif Partners est en vigueur uniquement dans les pays suivants : Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suisse, et Royaume-Uni.

Pentair se réserve le droit de modifier la liste précitée.

Inscription : Pour participer au programme incitatif Partners, les participants doivent communiquer toutes les informations requises sur le « formulaire d'inscription » fourni par Pentair et envoyer une copie de ce formulaire par courrier électronique à l'adresse suivante : « pip.poolmea@pentair.com » ou par fax au numéro suivant : « 0032 14 25 99 04. » Une fois inscrits, les participants recevront une confirmation et un numéro de membre négociant.

Produits éligibles : Veuillez vous reporter au formulaire séparé relatif aux « produits éligibles » sur notre site Web (www.pentairpartners.eu) pour avoir une liste complète et à jour des produits éligibles Pentair. Par souci de commodité, cette liste sera publiée mais Pentair se réserve le droit de modifier la liste des produits éligibles à tout moment et ce, sans préavis.

Achat minimum pour l'éligibilité : Les participants doivent acheter au minimum vingt (20) produits éligibles (quelle que soit la combinaison de produits éligibles) pour être éligibles à une quelconque récompense. Après avoir accumulé des achats de vingt (20) produits éligibles au minimum, les récompenses s'appliqueront rétroactivement jusqu'au premier article acheté durant la période de validité du programme éligible. Lorsque les participants achètent trois (3) ou quatre (4) catégories de produits, leurs chances de recevoir des récompenses se multiplient.

Compte-rendu des achats : Les produits éligibles doivent être achetés chez un distributeur de matériel de piscine autorisé Pentair. Par la signature du « formulaire d'inscription, » les participants autoriseront Pentair à recevoir les cartes de programme pour les produits achetés. Toutes les cartes de programme seront validées par Pentair dès leur réception par Pentair.

Échange de récompenses : Les récompenses sont échangées en renvoyant le « Formulaire d'échange du programme incitatif Partners » disponible au terme de l'année du programme, le 30 septembre 2010.

Vous devez accumuler vos points de récompense d'ici le 30 septembre 2010 pour être qualifié. Tous les points de récompense expireront à minuit le 15 décembre 2010 et ne seront pas crédités sur le compte pour l'année suivante, sauf autorisation contraire de Pentair.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

- Les récompenses seront proposées sous forme de cadeaux ou de voyage uniquement. Les récompenses ne peuvent pas être échangées contre une somme d'argent ou des produits Pentair.
- Les récompenses gagnées sont basées sur les achats de produits éligibles moins tous les produits éligibles retournés.
- Pentair se réserve le droit de proposer une récompense de substitution d'une valeur égale ou supérieure.
- Il revient à Pentair de payer la TVA et les frais de livraison associés à toute récompense. Toutes les autres taxes applicables concernant ces récompenses incombent au seul participant.
- Tous les participants éligibles acceptent de se conformer aux règlements, termes et conditions du programme exposés par Pentair. En sus, lesdits participants acceptent que les interprétations des règlements, termes et conditions précités seront à la seule discrétion de Pentair et que de telles décisions seront finales.
- Les soumissions de preuves d'achat ne peuvent être cumulées avec un autre programme incitatif offert par Pentair.
- Cette offre est déclarée nulle là où la loi l'interdit ou la restreint. Toutes les lois et règles locales, nationales et européennes s'appliquent.
- Offre valable dans les pays éligibles uniquement pour les achats de produits éligibles chez un distributeur de matériel de piscine autorisé Pentair.
- Pentair se réserve le droit de mettre un terme à la participation au programme incitatif Partners de Pentair, partiellement ou entièrement, à tout moment, sans pénalité et sans préavis, si Pentair estime qu'une telle action est justifiable et raisonnable.
- Pentair se réserve le droit de mettre un terme à la participation au programme incitatif Partners de Pentair et/ou d'annuler toute réservation de voyage, y compris les vols et l'hébergement à l'hôtel, effectuée pour participer au programme incitatif Partners de Pentair à tout moment, sans raison, sans pénalité et sans préavis.
- Cette offre n'est ni transférable ni échangeable et annule toutes les autres offres similaires.

Sauf mention contraire dans cet accord, Pentair et ses affiliés ne seront en aucun cas tenus responsables en cas de dommages directs, consécutifs, indirects ou spéciaux de quelque nature que ce soit, y compris et sans s'y limiter, toutes pertes dues aux retards et toutes pertes de profits, que ce soit fondé (de manière expresse ou implicite) sur un contrat, un délit, ou toute autre responsabilité, résultant ou se rapportant de quelque manière que ce soit à toute action ou omission de Pentair ou de ses affiliés en lien avec le programme incitatif Partners de Pentair.